

Rapport N° 129/2018

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier concernant « L'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord »

Nyon, le 29 janvier 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission initialement prévue le 01.11.18 a été reportée au 16.01.19. Elle était composée de Mmes Edyta GRAF, Christine VUAGNIAUX et MM. Maurice FREI, Fabien HERITIER, Alexandre KASPAR, Juan LOPEZ-MARTINEZ, Bernard UELTSCHI, Jean-Pierre VUILLE. Elle a siégé au complet. Ce sont Monsieur le Municipal Maurice GAY et Monsieur le chef de service Bernard WOEFFRAY qui ont apporté tous les compléments d'information. Nous les remercions des diverses réponses apportées à nos questions.

Synthèses des sujets décrits par le postulat

Dans le secteur Gare Nord :

- conflits entre le trafic des piétons, vélos, cycles et voitures
- nombre de place de parc vélos insuffisant
- demande d'installation d'une vélo-station
- nombre de places de parc motos à augmenter et à déplacer
- relocaliser le stationnement courte-durée pour voiture
- mieux organiser et augmenter le stationnement dépose-minute.

Compléments d'informations au rapport-préavis apportés par Monsieur le Municipal et Monsieur le chef de service

Les demandes affluent de partout pour avoir plus de places dépose-minute. La Municipalité est consciente de ces problèmes, mais il faut savoir les accepter car ils n'arrivent qu'aux heures de pointe. Les bâtiments prévus par le plan d'action Cœur de Ville sur l'emplacement du parking Martinet sont des habitations avec des petits commerces, un hôtel, un restaurant et un bâtiment appelé Maison des administrations. Ce dernier offrirait des services utiles aux citoyens tels que guichet d'impôts. Toutefois, des oppositions obligent déjà la Municipalité à revoir ses projets.

D'ici 2024, les CFF devront allonger les quais pour permettre d'accueillir des trains longs de 400m. D'ici 2030, il y aura une voie supplémentaire pour laisser passer les trains qui ne s'arrêtent pas.

A la fin du 1er semestre 2019, la Municipalité déposera un préavis en vue de lancer un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) pour aménager la Gare Sud et la Gare Nord. La surface concernée comprendra au nord de la gare : le chemin du Canal, le Martinet, le bas de la route de St-Cergue, pour finir à l'avenue Cortot. Au sud de la gare : depuis le giratoire de Morâche/Reverdil, la place de la Gare jusqu'à la rue des Marchandises. Neuf bureaux d'ingénieurs seront mandatés. Après une première sélection, six seront gardés. Après la 2^{ème} sélection, trois seront gardés pour affiner les

études et pouvoir choisir le lauréat. Le financement de ces importants travaux est toutefois encore à décider pour la répartition des frais entre les CFF et la commune de Nyon.

Les terrains CFF sont situés hors zone à bâtir, sauf nouvelle autorisation de la Commune. Le bâtiment de la gare n'est pas un monument protégé. Il peut donc être démoli ou transformé pour être adapté aux besoins actuels et éventuellement d'y ajouter des commerces. Le volume des installations techniques n'est plus aussi important qu'il y a quelques années car elles sont centralisées ailleurs. Nyon compte quand même 19'000 montées/descentes de passagers par jour. Il est vrai qu'à cause des travaux en gare de Lausanne et du projet Léman 2030, des arrêts ont été supprimés à Nyon au profit de Morges. Ces arrêts devraient être rétablis prochainement, ce qui augmentera encore l'attrait du transport par rail et donc du trafic aux alentours.

Sur les routes de la gare sud, il y a besoin de plus d'espace pour les bus articulés. Le projet du passage sous voie entre Viollier/Martinet avance.

La Municipalité n'a pas envisagé de solutions à court terme concernant le trafic et le parcage du nord de la gare, pour éviter des frais et des installations qui risquent d'être temporaires. Elle préfère proposer une offre à long terme plus précise avec le MEP.

Délibérations de la commission

Comme le problème du parcage et du trafic à la zone nord de la gare est vraiment important, nous proposons :

- d'ajouter des places dépose-minute gratuites sur le parking Martinet juste en haut des escaliers, bien qu'il ne soit payant que jusqu'à 18h30.
- qu'un abri-vélos et un abri-motos avec un toit soient installés sur Martinet. Ils pourraient même être payants s'ils sont fermés à clés. En effet, les détenteurs d'un vélo électrique apprécieraient d'avoir un local sécurisé. Il serait idéal d'ajouter une station vélos.
- des places dépose-minute ou des parcs vélos/motos pourraient aussi être installés dans la bande herbeuse délaissée du bas de la route de St-Cergue, en face de la poste.

Ces solutions sont relativement faciles à installer et ne devraient pas coûter cher, d'autant plus que le parking n'est pas surchargé. Pour une meilleure communication, un agent devrait distribuer des informations au sujet de ces nouveautés pendant deux semaines. Ceci devrait apporter un peu de vie à cette place de la Gare Nord qui devrait être un lieu de rencontre, mais qui n'est en réalité qu'une route.

Conclusions

La réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabien Héritier ne satisfait pas la commission. Elle n'apporte que des solutions à long terme qui étaient prévues depuis longtemps. Elle n'a pas répondu aux importants problèmes tout-à-fait actuels relevés dans le postulat. C'est-à-dire l'engorgement du secteur Gare Nord et le trafic difficile entre les piétons, vélos, motos et voitures. C'est pourquoi la commission souhaite que la Municipalité propose des solutions à court terme telles que :

- puisqu'il n'est pas surchargé, utiliser le parking du Martinet pour y créer des places voiture dépose-minute gratuites, une vélos-station, et des abris couverts pour vélos et motos.
- réorganiser le stationnement au bas de la route de St-Cergue avec du marquage, afin de sécuriser l'espace public, notamment l'accès au parking vélos et motos existant
- créer des places de parc vélos, motos ou voiture tout en bas de la route de St-Cergue, en face de la poste.

Ces solutions sont réalisables de suite sans grands frais et devraient permettre à l'espace gare nord de gagner en sécurité et d'être plus convivial en attendant la réalisation des constructions prévues.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 129/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier concernant « l'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord »,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 129/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Héritier, daté du 9 août 2017, concernant « l'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur Gare Nord ».

La Commission :

Edyta GRAF
Maurice FREI
Fabien HERITIER
Alexandre KASPAR
Juan LOPEZ-MARTINEZ
Bernard UELTSCHI
Jean-Pierre VUILLE
Christine VUAGNIAUX, présidente et rapportrice